

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 04 FEVRIER 1999

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le quatre Février à dix-sept heures trente

Autorisation de
Signature de
Convention Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

9902/06 Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BONNET,
DEBERDT, DUHALDE, FRANCO, FRERE, GINESY, LORENZI,
MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VIAL, VICTOR,
ET TREHIN,
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, COHEN, FORESTIER,
GIUDICELLI, RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président indique que dans le cadre de notre
affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
des AM qui gère déjà par convention le suivi médical des Agents du
Syndicat Mixte, celui-ci a été chargé par arrêté du 5 juin 1998 de
gérer également les Commissions de Réformes des agents de la Fonction
Publique Territoriale.

Le Syndicat Mixte est dans l'obligation de signer la
convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale des AM pour le remboursement de frais occasionnés par le
fonctionnement des Commissions de Réformes concernant nos agents.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) Autorise le président à signer la convention entre le Syndicat Mixte
et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des AM
pour le remboursement de frais occasionnés par le fonctionnement des
Commissions de Réformes concernant ses agents.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

